



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 101700

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les propositions de la CGPME visant à des simplifications administratives pour les TPE-PME, notamment en améliorant le recours aux études d'impact. La CGPME propose de recourir plus fréquemment à la réalisation d'expérimentations, en application de l'article 37-1 de la Constitution, selon lequel « la loi ou le règlement peuvent comporter, pour un objectif et une durée limités, des dispositions à caractère expérimental ». Elle propose aussi d'élargir le champ de réalisation des études d'impact à tout nouveau texte réglementaire, et *a posteriori* pour toute révision. Il lui demande sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101700

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2141

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)